

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 30 septembre 2022

Les professionnels de santé de Nevers et du sud nivernais agissent ensemble pour la santé des habitants de leur territoire

Un nouveau contrat de partenariat engage les professionnels de santé de la Nièvre aux côtés de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté et de l'Assurance Maladie. La communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) Nevers Sud-Nivernais est lancée ce 30 septembre 2022.

Adapter leur organisation aux besoins de la population et améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé : tels sont les grands enjeux des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS). Ces CPTS regroupent les professionnels d'un même territoire engagés à leur initiative dans un projet de santé.

Une nouvelle communauté est lancée officiellement dans la Nièvre, ce vendredi 30 septembre, à Nevers. Médecins généralistes ou spécialistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pharmaciens ... la CPTS Nevers Sud-Nivernais concerne les professionnels de ville, mais aussi les établissements et structures de santé (centres hospitaliers, maisons de santé, EHPAD...)

Faciliter l'accès à un médecin traitant

Le contrat signé par les professionnels, l'ARS et la caisse primaire d'Assurance maladie, qui alloue au projet un financement pérenne spécifique, vise d'abord l'amélioration de l'accès aux soins des patients. Il s'agit en particulier de faciliter l'accès à un médecin traitant et aux soins non programmés sur un territoire qui se caractérise par une démographie des professionnels de santé fragile et des inégalités territoriales fortes. La CPTS s'engage également dans le développement de la télémédecine.

Parcours de soins

Pour faciliter les parcours de soins, la communauté souhaite améliorer la coordination des professionnels de santé et renforcer les liens avec le groupement hospitalier de territoire (GHT), les autres établissements de soins, l'hospitalisation à domicile (HAD), le dispositif d'appui à la coordination (DAC)...L'objectif étant d'aller vers encore plus de coopération au bénéfice des patients, ce qui rejoint par ailleurs les aspirations des jeunes professionnels de santé.

Sur le terrain de la prévention, la CPTS mettra en place de nombreuses actions pour répondre aux besoins prioritaires en fonction des territoires : coordination avec les acteurs de la santé au travail pour mieux prévenir les pathologies professionnelles, prévention du tabagisme, du surpoids et de l'obésité en particulier infantile, dépistage des troubles oculaires chez les jeunes enfants...

Contacts presse

Lauranne Cournault
Tél : 03 80 41 99 94
Mél : lauranne.cournault@ars.sante.fr

Chloé Tainturier
Tél : 07 64 26 32 90
Mél : chloe.tainturier@ars.sante.fr

ARS Bourgogne-Franche-Comté
Le Diapason 2 place des Savoirs
21035 Dijon Cedex

Attractivité

La CPTS contribuera au travail collectif engagé pour attirer de nouveaux professionnels de santé et les fidéliser : projets professionnels innovants et pertinents, parcours de formation attractifs, accueil de l'ensemble de la famille.

La CPTS s'engage encore pour encourager la qualité et la pertinence des soins, notamment par une analyse des pratiques de ses professionnels.

La moitié de la population et des professionnels de santé du département

Avec 82 communes et près de 115 000 habitants, le territoire de la CPTS Nevers Sud-Nivernais représente un quart de la superficie du département et la moitié de sa population.

Ce territoire, qui englobe la zone urbaine majeure de la Nièvre, regroupe par ailleurs près de la moitié des professionnels de santé du département, parmi lesquels 20% ont plus de 60 ans et 40% sont âgés de 40 à 59 ans.

Le territoire de la CPTS compte **636 professionnels de santé libéraux** (chiffres février 2022) : 236 spécialistes médicaux/dentaires, 259 auxiliaires médicaux, 50 pharmacies et laboratoires, 91 fournisseurs/transports sanitaires/taxis conventionnés.

La communauté fédère également **10 structures d'exercice coordonné** (3 maisons de santé pluriprofessionnelles, à Imphy, Garchizy et Magny-Cours ; 7 centres de santé).

A ces structures de premier recours, s'ajoute la **maison des spécialistes de Nevers**.